

MAIRIE DE JUGON LES LACS
COMMUNE NOUVELLE
Côtes d'Armor

ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE ET AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX

Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE :

Vu le code de la route,

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-5 et R 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'entreprise RCC VINCI pour Orange en date du 22/09/2022,

Considérant qu'à partir du 26/10/2022 pour une durée de un jour, des travaux de pose de poteau et reprise de câble, vont être réalisés sur le secteur de la Hourmanière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 :

Du 26/10/2022 et pour une durée de un jour, il est donné Autorisation d'Entreprendre les Travaux de pose de poteau et reprise de câble sur le secteur de la Hourmanière à l'entreprise RCC VINCI.

ARTICLE 2 :

Une permission de voirie est délivrée à l'entreprise RCC VINCI pour les Travaux de pose de poteau et reprise de câble sur le secteur de la Hourmanière à l'entreprise RCC VINCI.

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La gendarmerie
- L'entreprise RCC VINCI

Fait à Jugon les Lacs Commune Nouvelle
Le 23 septembre 2022

Le Maire
Eric MOISAN

